

nous sommes en train d'établir sur cet immense territoire aux possibilités illimitées.

Il y a un grand nombre de Canadiens qui nous empêchent d'avancer. Ils réclament du gouvernement le droit de vivre convenablement. Le droit que le gouvernement devrait leur reconnaître c'est celui de travailler, la possibilité de participer. Pour certains, les mesures contenues dans ce bill ne veulent absolument rien dire. Les mesures que le ministre a proposées n'ont pas résolu et ne pourront résoudre le problème de ces gens à moins que les chèques, quel que soit le ministère dont ils proviennent, ne soient accompagnés d'un plan pour leur indiquer comment vivre dans notre société complexe. Ce pourrait être des protestations d'amour fraternel et de compréhension à la façon d'antan.

Peut-être le chèque devrait-il être accompagné d'un engagement de la part du gouvernement à chercher de quelle façon nous pouvons aider ces citoyens qui sont démunis, de sorte qu'ils puissent trouver moyen de contribuer utilement à la productivité et à la prospérité de notre pays. Il ne faut pas qu'elles soient obligées de passer à un poste de pointage car ces personnes ne le feraient jamais, pas plus qu'aller manger à une certaine heure. Cependant, il faut trouver une façon de leur permettre de connaître la fierté d'accomplir quelque chose et la joie de donner au lieu de recevoir.

Lorsque nous faisons quelque chose pour ces gens-là, monsieur l'Orateur, nous devons nous demander si ces 20 p. 100 de nos concitoyens pourraient vivre dans une situation plus aberrante ou plus désastreuse n'importe où ailleurs dans le monde. Il est beaucoup plus difficile d'être pauvre au Canada que n'importe où ailleurs dans le monde parce que notre niveau de vie se situe parmi ceux des nations les plus riches. Les possibilités au Canada sont beaucoup plus grandes que partout ailleurs dans le monde. Il est beaucoup plus difficile d'être pauvre au Canada parce qu'il y a énormément de riches. Je sais les souffrances que doivent endurer une mère ou un père sachant que leurs enfants connaissent leur déficience et sachant qu'ils ne peuvent sortir de l'ornière qu'ils se sont tracée dans la neige, ornière qui n'aboutit nul part, sans but, sans commencement ni fin.

● (2150)

Ceci étant, le bill va-t-il assez loin? Les chèques de bien-être que nous versons devraient sans doute être assez gros pour que l'on puisse verser des cotisations au Régime de pensions du Canada. La sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada devraient un jour être fusionnés afin qu'au moment où une personne atteint un certain âge, les cotisations qu'elle a versées plus tôt n'aient aucune importance, car une fois de plus nous basons tout sur sa productivité et les dollars qu'elle a gagnés pendant ses années productives.

J'étudie le bill et je trouve que la suppression du plafond de 2 p. 100 est certainement un pas dans la bonne direction. Nos citoyens âgés, toutefois, auraient préféré que nous trouvions une solution aux problèmes posés par la hausse incessante du coût de la vie et par l'inflation. Ils auraient préféré nous voir prendre des mesures qui auraient rendu cette augmentation inutile.

Je voudrais également exprimer mon opinion quant à l'âge de la retraite. Le bill, évidemment, ne prévoit pas la

Ajournement

réduction progressive de l'âge de la retraite à 60 ans. Je ne crois pas que nous devrions obliger une personne à se retirer à un âge déterminé, mais nous devrions certainement lui permettre de se retirer à l'âge de 60 ans si elle le désire et non la punir pour avoir cédé sa place à une personne plus jeune qui désire faire œuvre utile.

Selon moi, l'organisme de surveillance devrait présenter un rapport annuel au lieu d'un rapport tous les cinq ans comme il le fait actuellement. De la façon dont vont les choses, une évaluation du fonctionnement de cette caisse tous les cinq ans n'est pas suffisante. J'aurais aimé étudier la possibilité de rendre tous les Canadiens admissibles aux prestations de retraite, et sur ce point je voudrais répéter ce que tous mes collègues ont déjà dit, à savoir que j'aimerais qu'il soit possible d'accorder aux femmes dans la société canadienne une chance égale de recevoir les mêmes prestations que celles que touchent les hommes lorsqu'ils atteignent un certain âge.

A cet égard, il ne faudrait pas négliger le fait que cela constituerait une économie pour la caisse puisqu'en vertu du régime il ne serait pas nécessaire de verser les prestations à une veuve qui n'aurait pas cotisé. En 1967, nous avons commencé à payer des prestations aux cotisants retraités et celles-ci sont maintenant versées aux pensionnés à l'âge de 65 ans. Comme je l'ai déjà dit, il aurait fallu continuer, mais il est maintenant trop tard et j'espère que le ministre dans le prochain bill qu'il présentera aura la prévoyance d'étudier sérieusement la question de permettre aux gens de prendre leur retraite à l'âge de 60 ans.

Il aurait fallu évaluer le régime, afin de trouver une solution au problème auquel font face la mère célibataire ainsi que les familles d'un seul parent. Nous devrions examiner l'apport des représentants provinciaux aux délibérations dont le ministre a parlé plus tôt. Les gens de Terre-Neuve, notamment Anthony Murphy, croient que les programmes de ce genre contribuent à assurer la sécurité et à accroître le sentiment d'indépendance. Ce serait merveilleux si les pensions et l'assurance sociale étaient universelles et suffisaient amplement à répondre aux besoins fondamentaux de tous les Canadiens au moment de la retraite ou de leur invalidité.

Il y a des milliers de Terre-Neuviens et des milliers de Canadiens qui ne contribuent pas au Régime de pensions du Canada ou de fait à tout autre régime de pensions et tant qu'ils n'auront pas les moyens ou l'occasion de le faire, ils demeureront dans une situation désavantageuse. J'espère que nous pourrions étayer le Régime de pensions du Canada et d'autres programmes en vue d'en faire le pivot de notre régime de sécurité sociale. Je conclus donc de sa déclaration qu'Anthony Murphy croit comme moi qu'un jour nous n'aurons pas besoin de nombreux autres programmes, si nous augmentons les possibilités qu'offre le Régime de pensions du Canada.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.